COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS Danièle OLIVIER, Raymond DEMOLLIENS, Philippe LECLERC, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Amaury VANDEPUTTE, Sandra GERULUS, Romain FRANÇOIS, Pascale PICARD**,** formant la totalité des membres en exercice.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Madame Nathalie RANSON qui donne pouvoir à Madame Sandra GERULUS.

ETAIT ABSENT : M. Pierre MALINGUE.

Monsieur Patrick SCHIMEL est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à retirer le point 8 de l'ordre du jour, les travaux envisagés par la FDE80 ne conviennent pas au propriétaire. Le conseil municipal donne son accord par 12 voix.

1) MISE A APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018

Le compte rendu est approuvé sans observation par 12 voix.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal approuve, par 11 voix, le compte administratif 2017 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

- le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement s'élève à 68 557.43 euros.
- le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 155 852.45 euros.
- le résultat de l'exercice de la section d'investissement s'élève à 17 967,87 euros.
- le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à - 51 260.46 euros.
- les restes à réaliser dépenses s'élèvent à 27 384.00 euros

Madame le Maire n'a pas pris part au vote.

3) COMPTE DE GESTION 2017.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017,
Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
Statuant sur les valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 12 voix le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017.

Le conseil municipal, décide par 12 voix, de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 d'un montant de 155 852.45 € en fonctionnement à l'article R 002 pour un montant de 77 207.99 € et d'affecter la somme de 78 644.46 €, nécessaire à la couverture du solde négatif d'exécution d'investissement au compte 1068 (recettes d'investissement).

5) VOTE DES TROIS TAXES LOCALES 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix la reconduction des taux 2017 de fiscalité locale pour l'année 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 20.00 %
- Taxe foncière bâti : 26.40 %
- Taxe foncière non bâti : 41.38 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 73111) de la nomenclature M14 de 303 035 €.

6) BUDGET PRIMITIF 2018.

Madame le Maire présente au conseil municipal le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2018. Ce document, dont un exemplaire a été adressé en temps utile à chacun des conseillers municipaux, présente la balance générale suivante :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	744 405.00 €	667 197.00 €
	+	+	+
REPORTS	RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 77 208.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	744 405.00€	744 405.00€

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	**CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)**	96 399.00 €	175 043.00 €
	+	+	+
REPORTS	**RESTE A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)**	27 384.00€	0.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 51 260.00 €	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	175 043.00 €	175 043.00 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	919 448.00€	919 448.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif présenté par 12 voix.

7) CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE : CEMEA

Madame le Maire expose que Mademoiselle Pauline DEMARQUOIS suivra une formation BAFA du 29 avril au 06 mai 2018 pour une durée de 64 heures.
Comme cela a déjà été fait par le passé, il est proposé de prendre en charge 50 % du coût de la formation soit la somme de 206 euros.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix accepte de prendre en charge la somme de 206 euros sur le coût de la formation et autorise madame le Maire à signer la convention présentée avec CEMEA.

8) REMISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION AVEC LA FDE 80

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'énergie de la Somme relatif à la rénovation des armoires de commande d'éclairage public qui s'élève à la somme de 55 652 euros TTC.
Si le conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement :

- Montant pris en charge par la fédération (70%) du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA et la maîtrise d'œuvre). 42 506 €
- Contribution de la commune 13 146 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 13 146 €.

9) LOCATION DU PREAU DE L'ECOLE

Suite à la demande d'un administré, Madame le Maire évoque la possibilité de louer le préau de l'école.

Elle rappelle l'article L 212-15 du code de l'Education (modifié par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005) qui précise que : « sous sa responsabilité et après avis du conseil d'école, le maire peut utiliser les locaux et les équipements scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. Ces activités doivent être compatibles avec la nature des installations et l'aménagement des locaux. La commune peut soumettre toute autorisation d'utilisation à la passation, entre son représentant, celui de l'école et la personne physique ou morale qui désire organiser des activités, d'une convention précisant notamment les obligations pesant sur l'organisateur en ce qui concerne l'application des règles de sécurité, ainsi que la prise en charge des responsabilités et de la réparation des dommages éventuels.
À défaut de convention, la commune est responsable dans tous les cas des dommages éventuels, en dehors des cas où la responsabilité d'un tiers est établie. »

Après débat, le conseil municipal décide, par 7 voix contre et 5 abstentions, de ne pas autoriser l'utilisation du préau de l'école pour toute manifestation n'entrant pas dans le cadre de l'article 212-15 du code de l'éducation.

10) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire

Amiens Métropole

Un comptage de véhicules a été effectué récemment sur les rue du Candas et de Porte Nouvelle dans les deux sens. Sur la journée du 23 mars, 669 véhicules légers et 58 poids lourds ont emprunté ce tronçon.

La vitesse est plus importante dans le sens Plachy-Candas. 85 % des véhicules légers roulent à une moyenne de 46 km/heure contre 29 km /heure pour les véhicules lourds.

Divers

Madame le Maire rappelle que la bibliothèque organise une soirée lecture demain vendredi.

Madame le Maire indique que les jardiniers amateurs sont de plus en plus nombreux à se tourner vers le jardinage naturel, sans produits phyto, pour préserver la santé, l'environnement, l'alimentation et l'eau. Les CPIE de Picardie accompagnent les personnes dans cette démarche en proposant des soirées d'échanges, des ateliers pratiques, des visites de jardins exemplaires et des événements festifs tout au long de l'année. Dans ce cadre, l'opération « les jardins s'emmêlent » est reconduite en 2018 et la commune accueillera une soirée d'échange à la salle polyvalente le 30 avril prochain à 18h30.

Madame OLIVIER

Les travaux du PLU entrent dans leur dernière phase avec la nomination prochaine du commissaire enquêteur et la réalisation de l'enquête publique.

Monsieur Raymond DEMOLLIENS

La restauration de la charrette est plus compliquée que prévu. De nombreux éléments sont pourris. Il faudra envisager un brossage général et l'application d'une lasure.

Monsieur Philippe LECLERC

Cette année une nouvelle directrice des PEP80 assurera la gestion de l'ALSH.

Pour la rentrée 2018-2019, la situation semble préoccupante quant à l'effectif, puisqu'à ce jour on recense 12 inscriptions pour 10 élèves partant au collège et que par ailleurs 9 radiations sont envisagées. La période des inscriptions ne fait que débuter et il est probable que d'autres inscriptions seront déposées dans les semaines à venir. Un point sera fait avant les vacances d'été.

Il a été décidé en commission que pour les prix de fin d'année scolaire une calculette viendrait remplacer le traditionnel dictionnaire.

Pour l'animation de Noël, il est prévu cette année d'offrir une séance de cinéma au « Gaumont ».

Monsieur VANDEPUTTE

Les clignotants de la remorque communale sont en mauvais état. Le remplacement de la rampe est à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.

Danièle OLIVIER	Raymond DEMOLLIENS	Philippe LECLERC
Patrick SCHIMEL	Maryline VASSEUR	Emmanuel DENORME
Amaury VANDEPUTTE	Nathalie RANSON	Sandra GERULUS
Pierre MALIGNUE	Emmanuelle CHARROUX	Romain FRANÇOIS
Pascale PICARD	Le Maire Laurence DUVIVIER	